

DÉCISION MUNICIPALE

2024-127

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE TROIS POLES SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE CHARLOTTE DIVET A COUËRON – AVENANT N°1 AU LOT N°05 : PEINTURE – REVETEMENTS MURS ET SOLS – APPROBATION

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2024-024 en date du 22 février 2024, attribuant le marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte Divet à Couëron ;

Considérant sur le lot 5 la nécessité par suite de circonstances imprévues la modification des prescriptions travaux en accord avec la maîtrise d'ouvrage,

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au lot n°04 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte Divet à Couëron avec l'entreprise Volume et Couleurs pour un montant de 1 513,61€ HT, portant le montant du lot n°05 à 20 461,97€ HT, introduisant un écart de 7,99% sur le lot 5.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 12/12/2024



Carole Grelaud

Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 16/12/2024 au 16/02/2025 Transmise en Préfecture le : 13/12/2024